



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse

Le ministre

Paris, le - 6 JAN. 2020

Madame la Secrétaire Générale,

Les chefs d'établissement sont des acteurs essentiels de la politique éducative. Ils sont totalement impliqués dans la mise en œuvre des réformes du lycée général et technologique comme dans la transformation de l'ensemble de la voie professionnelle. Je sais le travail déjà accompli et je connais la mobilisation sans faille des personnels de direction. Le déroulement des épreuves du brevet et du baccalauréat 2019 en est un parfait exemple.

Comme vous le savez, je suis très soucieux de la qualité du dialogue avec votre organisation. C'est pourquoi j'ai souhaité que nous puissions approfondir nos discussions dans le cadre d'un agenda social qui doit permettre de répondre à vos attentes sur les conditions d'exercice du métier et sur la valorisation des carrières des personnels de direction.

Le recrutement

Afin d'améliorer l'attractivité de la fonction, il est important de clarifier et de diversifier les modes d'accès au corps des personnels de direction.

La voie de recrutement par liste d'aptitude, dont le contingent sera doublé, deviendra la voie principale d'accès des « faisant-fonction » au corps des personnels de direction. La durée de service exigée passera de dix à sept ans.

La voie du détachement sera simplifiée. Non seulement l'exigence d'ancienneté de service est supprimée, mais cette voie est désormais réservée aux corps dont l'indice terminal est la hors échelle B, au premier rang desquels se situent les agrégés.

Quant au concours, il sera rénové. La durée des services exigés des candidats pour se présenter passera de 5 à 4 ans. En outre, l'oral d'admission notamment fondé sur des mises en situation permettra de valoriser davantage l'expérience professionnelle et la multiplicité des parcours des candidats.

Afin de diversifier l'accès au corps des personnels de direction, nous créerons un concours de type « 3ème voie » au profit de candidats justifiant d'une expérience professionnelle managériale dans le secteur privé ou associatif sur le modèle des troisièmes concours mis en place pour les personnels enseignants.

Madame Catherine NAVE-BEKHTI
Secrétaire Générale du syndicat général de l'éducation nationale
SGEN-CFDT
47-49 rue Simon Bolivar
75950 PARIS cedex19

La mise en place de ce recrutement rénové interviendra dès 2020 pour la liste d'aptitude et le détachement et en 2022 pour le concours et le concours 3^{ème} voie.

La formation

Le travail de cette année a permis l'élaboration d'une nouvelle maquette qui structure depuis la rentrée 2019 la formation statutaire dispensée à l'institut des hautes études de l'éducation et de la formation (IH2EF). Cette maquette sera encore améliorée dans les mois qui viennent en cohérence avec les plans académiques afin d'assurer une formation plus individualisée.

Par ailleurs, s'agissant de la formation continue, le nouveau schéma directeur de la formation continue qui se met en place a prévu, dans sa programmation triennale, d'offrir à tous les cadres un parcours de formation à la culture managériale.

L'évaluation

Nous ouvrons en ce moment une réflexion sur l'évaluation des personnels de direction tant elle est de l'avis de tous jugée trop complexe et peu satisfaisante. Plusieurs pistes sont à l'étude. Elles vont faire l'objet de discussions avec vous au cours des semaines à venir.

Le déroulement de carrière

En parallèle, la DGRH poursuit la réflexion avec vos représentants afin de mieux valoriser vos parcours professionnels et de mieux reconnaître votre engagement.

Une première étape a d'ores et déjà été franchie avec l'obtention au 1er janvier 2020 d'un taux de promotion à la hors classe de 8,4 %. Elle permet de maintenir le nombre des promotions malgré la baisse du nombre de promouvables. Des discussions seront menées avec la direction générale de l'administration et de la fonction publique afin de poursuivre la progression ainsi engagée, notamment dans le cadre triennal de la loi de programmation des finances publiques (2020-2022).

Par ailleurs, en ce qui concerne le classement des établissements, les nouvelles modalités de révision générale à l'élaboration desquelles vos représentants ont été associés en 2019, seront mises en œuvre en 2020 pour la rentrée scolaire 2021. Elles permettront de mieux prendre en compte les caractéristiques et la complexité des établissements, en y associant plus directement les représentants des personnels sous l'autorité des rectrices et recteurs d'académie.

Le régime indemnitaire

Un travail de fond est engagé afin d'évaluer la possibilité, dès 2021, d'une meilleure traduction indemnitaire de votre engagement.

Dans l'immédiat, j'ai d'ores et déjà décidé l'attribution d'une prime spéciale à hauteur de 500 € bruts au bénéficiaire des proviseurs et proviseurs adjoints au regard de leur investissement dans la mise en œuvre des épreuves communes du contrôle continu dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Une réflexion sur la question des indemnités d'examen sera conduite afin de les adapter aux nouvelles conditions d'organisation du baccalauréat 2021.

Nous travaillons aussi à mieux reconnaître le rôle de référent et de tuteur, pour ceux d'entre eux qui assurent ces fonctions auprès des personnels de direction stagiaires.

Enfin en ce qui concerne l'indemnité de fonctions, de responsabilités et de résultats (IF2R), des discussions vont s'engager afin de reconnaître leurs nouvelles responsabilités y compris de nouvelles missions, selon un calendrier de travail et à partir de propositions d'évolution qui vous seront présentées par la DGRH début janvier 2020, dans la perspective d'une mise en œuvre progressive des mesures à compter de 2021.

Les conditions de travail

L'amélioration de la qualité de vie au travail pour tous les personnels et en particulier des personnels de direction est une priorité. C'est pourquoi j'ai demandé que dans le cadre de la mise en place de l'évaluation des établissements soit étudié un allègement significatif des multiples dispositifs actuels qui sont parfois redondants : projet d'établissement, contrat d'objectifs, rapport annuel, rapport d'activités.

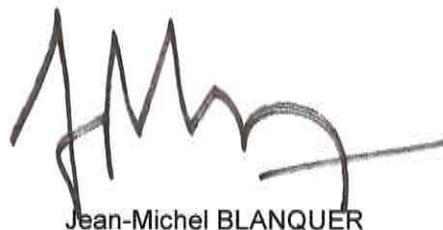
Par ailleurs, nous serons attentifs aux demandes qui pourraient s'exprimer dans le cadre de nos rencontres habituelles avec le groupe national des personnels de direction.

Soyez assurée qu'en toutes circonstances je serai à vos côtés pour veiller au meilleur cadre d'exercice possible de ce métier.

Je vous remercie une nouvelle fois de votre engagement pour la réussite de notre objectif commun, porter nos élèves au meilleur d'eux-mêmes en étant les vecteurs de leur réussite future.

Avec toute ma confiance,

et bien cordialement,

A handwritten signature in black ink, consisting of several sharp, vertical strokes followed by a large, sweeping curve that ends in a horizontal line extending to the right.

Jean-Michel BLANQUER